



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 07 Juillet 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 28 Juin 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Plateforme ICARE 2022-2026 : Plan de financement prévisionnel

Présents : 24

BARDEAU Jean-Luc (Prignac et Marcamps) Suppléant de BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia, POUX Vincent (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts) à BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts).

Absents excusés : 4

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), COUPAUD Catherine (Pugnac), POUCHARD Éric (LANSAC).

**Absents : 6**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée).

Secrétaires de séance : COURSEAUX Michaël

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-98 en date du 07/07/2021, portant avis sur les objectifs de la plateforme ICARE pour la période 2022-2026.

Madame la Présidente expose :

Afin de répondre aux besoins en conseil des acteurs du logement, les quatre communautés de communes de Haute Gironde prévoient la relance de la plateforme ICARE avec deux objectifs :

- La transformation de la plateforme en un guichet unique du logement de la Haute Gironde
- L'accompagnement à la rénovation énergétique

Afin de mettre en œuvre l'animation du guichet unique et de la plateforme, le Grand Cubzaguais sera accompagné par un prestataire.

L'ensemble des dépenses sont annuelles, elles pourront être renouvelées chaque année jusqu'en 2026, dans le cadre d'un accord cadre passé avec le prestataire sélectionné.

La Région Nouvelle Aquitaine prévoit de financer 80% du budget lié à l'accompagnement à la rénovation énergétique des ménages et du petit tertiaire privé ainsi qu'une partie du secrétariat pour les appels concernant la rénovation énergétique (estimés à 50%).

Le plan de financement prévisionnel pour mener à bien cette élaboration est par conséquent le suivant :

1. Le guichet unique

	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Autofinancement 25% par CDC	Total
Secrétariat	8 000 €	12 000 €	20 000 €
Convention ADIL (0,14€ par habitant)	0 €	12 732,30 €	12 732,30 €
Convention CAUE (500€ par CDC)	0 €	2 000 €	2 000 €
Total	8 000 €	26 732,30 € 6 683,08 € par CDC	34 732,30 €



2. L'accompagnement pour la rénovation énergétique

	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Autofinancement 25% par CDC	Total
Accompagnement des ménages	72 538,60€	18 134,65€	90 673,25€
Accompagnement du petit tertiaire	5 753,20€	1 438,30€	7 191,50€
Accompagnement photovoltaïque	0€	1 150€	1 150€
Total	78 291,80 €	20 722,95 € 5 180,74 € par CDC	99 014,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à finaliser et à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant auprès de la Région,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 08 Juillet 2021.

La Présidente,

Valérie GUINAUDIE.

